



Portugal - loi antitabac

Rubrique : actualités - Date : vendredi 2 mars 2007

L'AFP annonce que **le conseil des ministres portugais a approuvé hier une loi antitabac qui prévoit l'interdiction totale de fumer dans les bars, cafés et discothèques de moins de 100 m²** et précise que seuls les établissements de plus de 100 m² pourront aménager des espaces fumeurs inférieurs à 30% de la superficie totale. L'agence qui indique que ces établissements disposeront d'un délai d'un an pour s'adapter à la loi, relève par ailleurs que fumer sera complètement interdit dans les transports publics, les établissements de santé et les écoles, avec un âge minimum de 18 ans requis pour acheter des cigarettes contre 16 actuellement. Soulignant que cette loi a pour objectif de protéger les non fumeurs, l'agence note que le gouvernement socialiste va soumettre la version définitive du texte au parlement dominé par une majorité socialiste.